



Programme pour l'environnement des Caraïbes

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

**EVALUATIONS DES PROJETS ET DES ACTIVITES MIS EN
OEUVRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR
L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES
(1988-1991)**

Rapport technique du PEC No. 19
1993

TABLE DE MATIERES

	Page
TABLEAUX	
Avant-propos	1
I. Etapes du développement et de la mise en oeuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes	2
II. Réalisations du Programme pour l'environnement des Caraïbes	18
III. Contraintes auxquelles se heurte la mise en oeuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes	21
IV. La formation et l'assistance technique fournie par le Programme pour l'environnement des Caraïbes	26
V. Tendances futures	27

TABLEAUX

Tableaux No.		Page
I.	Situation de la convention pour la protection et le Développement du milieu marin dans la région des Caraïbes et protocole concernant la coopération encas de Déversement d'Hydrocarbures dans la région des Caraïbes, et le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes	30
II.	Situation des contributions promises et versées (chiffres en dollars des Etats-Unis) au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes pendant la période 1988-1991	32
III.	Document de projets qui ont servi de base formelle et financière pour la mise en oeuvre du Plan d'action pour la période 1989-1991	34
IV.	Dépenses et engagements financiers (en dollars E.U.) relatifs à la mise en oeuvre du Plan d'action pour la période 1988-1991	42
V.	Contributions de contrepartie en nature et en espèces (en dollars E.U.) pour la mise en oeuvre du Plan d'action durant la période 1988-1991	43

EVALUATION DES PROJETS ET DES ACTIVITES MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAIBES (1988-1991)

AVANT-PROPOS

Le Programme pour l'environnement des Caraïbes¹ est un programme écologique de grande envergure couvrant trente-six Etats et Territoires dans la région des Caraïbes. La Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes ainsi que les Protocoles associés à la Convention constituent le cadre juridique du Programme. Celui-ci est mis en oeuvre grâce à un Plan d'action sous l'autorité des Etats et Territoires qui participent au Programme pour l'environnement des Caraïbes. Par le truchement de l'Unité de Coordination régionale du Programme pour l'environnement des Caraïbes, le PNUE fournit le Secrétariat de la Convention et du Plan d'action, de même qu'il assure la coordination technique en vue de la mise en oeuvre des activités convenues.

Le développement et les réalisations du Programme pour l'environnement des Caraïbes ont été analysés dans un document² qui s'étend de 1976 à 1987, c'est-à-dire, depuis les préparatifs initiaux en 1976 lesquels ont abouti à l'adoption du Plan d'action (Montego Bay, avril 1981), à la Convention (Carthagène, mars 1983) ainsi qu'à la mise en oeuvre de la phase initiale du Programme jusqu'à la fin de 1987.

Le présent document a pour but de brosser une vue d'ensemble critique et concise du développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes, depuis ses débuts en 1988 jusqu'à la fin de 1991, bien que, dans certains cas, on y mentionne aussi des faits survenus pendant les premiers mois de l'année 1992. Dans le document, on a aussi fait allusion aux tendances que pourrait éventuellement suivre le développement futur du Programme en question.

Les notes de renvoi servent à signaler les publications dans lesquelles on peut trouver de plus amples détails pour ce qui est des informations fournies dans la vue d'ensemble.

¹ Dans le contexte du présent document, les termes "Plan d'Action" signifient le Plan d'Action du Programme pour l'environnement des Caraïbes; la "Convention" signifie la Convention pour la Protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes; par "Parties Contractantes", on entend les Parties qui ont conclu la Convention; "Bureau" signifie le Bureau des Parties Contractantes; "Comité de surveillance" correspond au Comité de surveillance du Plan d'action; par l'expression "les Pays", on entend les Etats et les Territoires qui participent au Plan d'action; le "Secrétariat" signifie le PNUE et, en particulier, l'Unité de Coordination régionale du Programme pour l'environnement des Caraïbes.

² Plan d'action du programme pour l'environnement des Caraïbes: Historique et bilan. Rapport et Etudes du PNUE sur les Mers Régionales: Vol. 109 et Rapport technique du PEC, No. 1

I. ETAPES DU DEVELOPPEMENT ET DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES

- 1.1. Les premières étapes décisives entreprises pour insuffler une nouvelle vie au Programme pour l'environnement des Caraïbes durant la période 1985-1987, elle-même marquée, ont été la création à Kingston (en mai 1987) de l'Unité de Coordination régionale et la convocation de la Quatrième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et Première réunion des Parties contractantes (en Guadeloupe, du 26 au 28 octobre 1987).
- 1.2. Les principales décisions prises lors de la réunion sont les suivantes³:
- a) se concentrer, en ce qui concerne la mise en oeuvre du Plan d'action, sur les activités d'importance régionale qui abordent les problèmes communs à la région des Caraïbes;
 - b) procéder à une nouvelle évaluation des problèmes et des priorités d'ordre écologique de la région;
 - c) préparer une évaluation en profondeur des réalisations et des lacunes du Programme pour l'environnement des Caraïbes;
 - d) formuler une stratégie exhaustive à long terme en vue du développement futur du Programme pour l'environnement des Caraïbes, en s'appuyant sur la réévaluation des problèmes et des priorités d'ordre écologique de la région de même que sur l'évaluation en profondeur au Programme;
 - e) adopter un plan d'activités pour les deux années 1988 et 1989, lequel consistera en 35 activités régionaux:
 - la coordination et les frais communs afférents au Plan d'action;
 - la gestion écologique des zones côtières et des écosystèmes terrestres;
 - l'évaluation et le contrôle de la pollution marine;
 - la formation en matière écologique l'éducation et la sensibilisation du public;
 - f) reconnaître la Convention comme étant le cadre juridique du Plan d'action et reconnaître le Plan d'action comme étant l'instrument exécutoire en vue de la mise en oeuvre de la Convention;

³ *Rapport de la Réunion: UNEP9OCA0/CQR IG:2/4.*

- g) élargir le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures de manière à ce qu'il porte également sur les substances dangereuses autres que les hydrocarbures;
 - h) poursuivre l'élaboration des deux protocoles additionnels portant sur:
 - les zones et la vie sauvage spécialement protégées;
 - le contrôle de la pollution de source terrestre.
- 1.3. Dans cette partie du document, les paragraphes qui suivent examinent les mesures adoptées en ce qui concerne les décisions susmentionnées prises lors de la réunion tenue en Guadeloupe, de même que les faits nouveaux survenus relativement aux décisions prises lors des réunions intergouvernementales ultérieures.

Concentration du Plan d'action sur les activités qui revêtent une importance régionale et abordent les problèmes communs à la région des Caraïbes

- 1.4. Il a fallu achever plusieurs projets qui avaient été amorcés avant la décision de concentrer les activités du Plan d'action sur quatre programmes régionaux, bien que certains d'entre eux ne cadrent pas, à strictement parler, avec les domaines choisis pour les programmes régionaux. De ce fait et en raison aussi d'un manque de ressources financières et vu la nécessité d'élaborer des programmes régionaux avec davantage de détails, avant de les mettre en oeuvre de manière bien coordonnée (voir paragraphe 1.10), la concentration du Plan d'action sur des problèmes communs à la région s'en est trouvée quelque peu retardée.

Néanmoins, avec la modification de quelques-uns des projets en cours, avec l'achèvement de certains projets "vieux" et grâce à l'amorce de projets nouvellement mis au point en ayant à l'esprit l'importance que ceux-ci revêtent pour la région, le point focal du Plan d'action a, petit à petit, changé au profit des programmes régionaux, comme il avait été décidé lors de la réunion tenue en Guadeloupe en 1987 (voir le paragraphe 1.1 et l'alinéa 1.2 a).

Réévaluation des problèmes et des priorités de la région

- 1.5. En s'appuyant sur des rapports nationaux, le Secrétariat a préparé un projet de vue d'ensemble régionale des problèmes et priorités environnementaux affectant les ressources marines et côtières. Ce projet a été révisé par la Réunion d'experts sur le Programme pour l'environnement des Caraïbes (Mexique, du 7 au 9 septembre 1988). Les recommandations et commentaires faits par ces experts⁴ ont été insérés dans la version finale de la vue d'ensembles⁵, laquelle a été présentée à la cinquième réunion

⁴ Rapport de la Réunion. UNEP(OCA)/CAR WG.1/16

⁵ Tableau Général Régional des Problèmes et des Priorités affectant les ressources marines et côtières dans la région des Caraïbes. Rapport technique du PEC. No. 2.

Rapport technique du PEC no. 19

intergouvernementale sur le Plan d'action et Deuxième réunion des Parties contractantes (Kingston, 17 et 18 janvier 1990).

Evaluation en profondeur des réalisations et des lacunes du Plan d'action

- 1.6. Le Secrétariat avait préparé une évaluation du Plan d'action⁶ pour la période s'échelonnant de 1976 à 1982. Ces projets d'évaluation ont été examinés par la Réunion d'experts (tenue au Mexique du 7 au 9 septembre 1988) sur le Programme pour l'environnement des Caraïbes ainsi que par les Septième et Huitième Réunions du Comité de surveillance (tenues respectivement au Mexique du 12 au 14 septembre 1988, et à Kingston du 10 au 13 janvier 1990). Le texte final de l'évaluation a été soumis à la Cinquième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et à la Deuxième réunion des Parties contractantes (Kingston, 17 et 18 janvier 1990).

Formulation d'une stratégie exhaustive à long terme en vue du futur développement du Plan d'action

- 1.7. Un projet de stratégie avait été élaboré par le Secrétariat en prenant en considération les conclusions de la réévaluation des problèmes et des priorités de la région (voir le paragraphe 1.5) ainsi que de l'évaluation en profondeur du Plan d'action (voir paragraphe 1.6). Les volets éventuels de la stratégie ont été examinés lors de la Réunion d'experts sur le Programme pour l'environnement des Caraïbes (tenue au Mexique du 7 au 9 septembre 1988) tandis que le projet de stratégie a été analysé par la Huitième réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau (Kingston, du 10 au 13 janvier 1990). Le texte final de la stratégie⁷ accompagné des modifications proposées par cette Réunion⁸ a été adopté par la Cinquième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et Deuxième réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène⁹ (Kingston, 17 et 18 janvier 1990).
- 1.8. La stratégie adoptée renferme des buts et des objectifs à long terme et à court terme (1990-1995). A long terme, le but assigné au Programme est *la réalisation du développement durable des ressources marines et côtières des Caraïbes, grâce à une gestion intégrée efficace qui permette une croissance économique plus forte*. La stratégie à la base de cet objectif devait s'appuyer sur les principaux principes qui suivent: l'assistance technique mutuelle, le renforcement des lignes directrices et du cadre juridique en matière d'environnement, le stimulant donné à la gestion intégrée des ressources, le renforcement institutionnel, l'harmonisation des méthodes d'approche et

⁶ *Le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes: Evaluation de son évolution et de ses réalisations. Rapport technique du PEC, No. 1.*

⁷ *La Stratégie pour le Développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes. Rapport technique du PEC, No. 5*

⁸ *Rapport de la Réunion. UNEP(OCA)ICAR IG.4/4.*

⁹ *Rapport de la Réunion. UNEP(OCA)ICAR IG.6/6.*

des méthodologies, la stimulation de la participation du public, l'encouragement de la recherche orientée sur les lignes d'orientation, l'échange d'informations appropriées, le développement des ressources humaines, le transfert de technologies accru, l'obtention de ressources financières suffisantes et la gestion conjointe des ressources transfrontières.

Mise en oeuvre des programmes de travail pour 1988-1989 et 1990-1991

- 1.9. Malgré les problèmes indiqués au paragraphe 1.4, le programme de travail adopté par la Quatrième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et Première réunion des Parties contractantes¹⁰ (Guadeloupe, 26-28 octobre 1987) a été mis en application immédiatement après cette réunion dans les limites imposées par les ressources financières disponibles.
- 1.10. Un Groupe Consultatif d'experts gouvernementaux a été constitué pour mettre au point de manière exhaustive les grandes lignes des programmes régionaux de fond qui avaient été adoptées lors de la réunion tenue en Guadeloupe. Le rapport élaboré lors des deux réunions du Groupe consultatif (Kingston, du 25 au 29 juin 1990) a servi de base pour établir le plan de travail et budget pour les deux années 1990 et 1991, lesquels ont été adoptés par la Cinquième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et Deuxième réunion des Parties contractantes¹¹ (Kingston, les 17 et 18 janvier 1990).

Le plan de travail a conservé le fond des quatre programmes régionaux adoptés lors de la réunion tenue en Guadeloupe avec certaines modifications apportées aux titres et aux activités de ceux-ci afin de tenir compte de l'évolution enregistrée depuis 1987 et pour les harmoniser de manière plus réaliste avec les ressources financières dont dispose le Programme pour l'environnement des Caraïbes.

Au titre du plan de travail pour 1990-1991, on a retenu les cinq programmes de fond régionaux indiqués ci-après:

- a) Programme régional pour la planification intégrée et le développement institutionnel en vue de la gestion des ressources marines et côtières (IPID)
- b) Programme régional pour les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW)
- c) Programme pour les systèmes d'information en vue de la gestion des ressources marines et côtières (CEPNET)
- d) Programme régional pour l'évaluation et le contrôle de la pollution marine (CEPPOL)

¹⁰ *Rapport de la Réunion, UNEP(OCA)ICAR IG.214, Annexe VI.*

¹¹ *Rapport de la Réunion, UNEP(OCA)ICAR IG.616, Annexe VII.*

Rapport technique du PEC no. 19

- e) Programme régional pour la formation et l'éducation en matière d'écologie et à la sensibilisation du public aux questions d'environnement en vue de la gestion des ressources marines et côtières (ETA)
- 1.12. Aux paragraphes 1.13-1.19 du présent document, on examine les principaux faits et résultats découlant de l'exécution des activités et des projets approuvés au titre des domaines de fond des plans de travail pour les périodes 1988-1989 et 1990-1991. On y a également fait figurer les résultats de certains projets amorcés avant 1988 mais terminés après cette date-là. Pour les besoins de convenance, toutes les activités et tous les projets sont disposés selon des catégories adoptées pour le plan de travail de 1990-1991. On peut trouver des détails supplémentaires concernant des projets individuels et des activités particulières dans les rapports et les notes du Directeur Exécutif et au secrétariat des réunions d'experts et des réunions intergouvernementales¹².
- 1.13. Les Projets et activités dans le cadre du Programme régional pour la Planification intégrée et le développement institutionnel pour la gestion des¹³ ressources marines et côtières (IPID) comprennent ce qui suit:
- a) Une étude relative aux incidences socio-économiques et écologiques des changements climatiques globaux sur la région des Caraïbes (1988-1989) et une étude des changements climatiques globaux (1990-1991). A l'instar d'initiatives similaires entreprises dans d'autres régions visées par le Programme relatif aux Mers Régionales, une Equipe de Travail a été créée dans le but d'étudier les implications écologiques et socio-économiques possibles des changements climatiques prévus¹⁴. Le rapport complet de l'Equipe de Travail est en cours d'élaboration afin être publié par une maison d'édition commerciale.
- b) Une étude de faisabilité en vue d'élargir le réseau de détection sismique dans les Petites antilles (1988-1989). On est en train d'élaborer une étude relative à la remise en service des stations qui avaient été détruites partiellement par l'ouragan Hugo¹⁵.
- c) L'utilisation des mangroves pour stabiliser l'érosion du littoral de la Guyane (1988-1989). Un rapport relatif à la gestion des mangroves en Guyane a été soumis à l'atelier régional qui s'est tenu sur l'écologie et la gestion côtière dans la région des Caraïbes (en Martinique du 26 au 29 novembre 1991).

¹² *Rapports et notes du Directeur Exécutif et du Secrétariat relatif à la mise en oeuvre du Plan d'action. UNEP(OCA)/CAR IG.3/3, IG.613, IG.6/2/Corr.1, IG.8/4*

¹³ *Les informations circonstanciées relatives aux projets et aux activités de l'IPID, et en particulier ceux entrepris pendant la période 1990-1991, peuvent se trouver dans la Note du Secrétariat sur l'exécution du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes, UNEP(OCA)ICAR IG.814.*

¹⁴ *Conséquences des Changements climatiques dans toute la Région des Caraïbes. Rapport technique du PEC No.3.*

¹⁵ *Note du Secrétariat (UNEP(OCA)ICAR IG.814)*

- d) La dynamique du littoral à la Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane française (1988-1989). En Guadeloupe, en Martinique et en Guyane française, on étudie l'incidence des aspects dynamiques du littoral sur l'évolution des côtes et la dispersion des agents de pollution afin de mettre au point des lignes directrices nécessaires à la planification du développement du littoral et qui soient appropriées du point de vue écologique en matière de gestion des zones côtières.
- e) Un plan de gestion pour les mangroves de la Martinique (1988-1989). Une étude relative à l'écologie des mangroves de la Martinique a été entreprise. Les conclusions¹⁶ ont été examinées à un symposium qui a eu lieu à Fort-de-France (du 26 au 27 novembre 1991) et elles ont servi de base pour l'élaboration d'un programme de gestion pour la baie de Fort-de-France. La publication des délibérations du symposium et du programme de gestion est en cours de préparation.
- f) Un répertoire des ressources en pisciculture de la Guyane française (1988-1989). On est en train de préparer au titre d'un vaste programme de gestion des zones côtières en vue de la conservation et de l'exploitation des crevettes brunes de la Guyane française, un inventaire des ressources de la pêche du plateau continental de la Guyane française en mettant l'accent sur les crevettes brunes¹⁷.
- g) Réaménagement des sites et protection de l'environnement en Haïti (1988-1989). Ce projet n'a pas été exécuté.
- h) Une réunion consultative d'experts sur la planification intégrée (1990-1991). Deux Etudes de cas (la Jamaïque et la République Dominicaine) ont été entreprises, concernant les méthodes d'approches et les stratégies afin d'inclure la dimension écologique dans le processus de planification du développement¹⁸. Ces études ont été examinées au cours de deux ateliers nationaux relatifs à la planification de l'environnement (Saint Domingue, du 30 octobre au 1^{er} novembre 1990; et Kingston les 4 et 5 décembre 1991).
- i) Les services consultatifs techniques en vue du développement institutionnel (1990-1991). Depuis 1988, des négociations ont été entreprises avec la Banque Interaméricaine de Développement en vue d'effectuer un projet sur les services consultatifs techniques en vue du développement institutionnel et la mise au point de systèmes d'information propices à la gestion des ressources marines et côtières.
- j) Un atelier relatif à l'évaluation des conséquences d'ordre écologique (1990-1991). Les procédures et les méthodes employées pour effectuer les évaluations des conséquences d'ordre écologique et leur application à trois études de cas

¹⁶ Conjointement avec les résultats fournis par les activités décrites aux alinéas 1.2 d), 1.2 f), et 15 b)

¹⁷ Note du Secrétariat, UNEP(OCA)/CAR IG.8/4

¹⁸ Note du Secrétariat. UNEP(OCA)/CAR IG.8/4

Rapport technique du PEC no. 19

spécifiques (Mexique, Cuba et Barbade) ont été analysées et résumées¹⁹ lors d'un séminaire organisé au Mexique du 15 au 17 novembre 1988. Pour y donner suite, on a entrepris une autre étude de cas (un port de plaisance à Tobago) en s'appuyant sur la méthode d'approche préconisée dans le cadre du Programme sur les mers régionales patronné par le PNUE. Les conclusions de cette étude ont été examinées lors d'un atelier de travail organisé à Port-of-Spain du 14 au 16 octobre 1991 et qui a recommandé l'utilisation de cette même méthodologie pour la région des Caraïbes.

- k) Une analyse des modifications en ce qui concerne les pratiques d'utilisation des mers et des terres (1990-1991). En se basant sur des activités antérieures (voir l'alinéa 1.19 c), on a tâché de formuler des programmes spécifiques de gestion des zones côtières à l'intention des petites îles²⁰.

La gestion écologique des baies et des zones côtières (1990-1991). On a préparé un document sur les notions et les stratégies de base en vue de renforcer la planification et la gestion de l'environnement dans les zones côtières de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le document ainsi que les conclusions de l'étude effectuée à Cuba en collaboration avec le PNUD et l'UNESCO ont été examinés lors d'un atelier de travail tenu à Cienfuegos du 11 au 14 avril 1989 et qui a aidé à développer un réseau régional des institutions associées à ce projet. Pour y donner suite, deux études expérimentales ont été effectuées (au Port de Kingston et dans la Baie de Carthagène afin d'analyser les mécanismes propices à la protection de l'environnement côtier et au contrôle de la pollution dans les ports. Ces études ont été présentées à un atelier de travail régional organisé à la Havane du 17 au 19 avril 1991 et qui a recommandé que les travaux sur ce projet soient poursuivis.

- m) Un rapport a été élaboré et publié sur les répercussions d'ordre économique de l'ouragan Gilbert.²¹

- 1.14. Le résultat le plus important du Programme régional relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPA) a été la mise au point et l'adoption du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées. Le projet de protocole a été préparé par le Secrétariat en collaboration avec les organisations internationales pertinentes (comme par exemple, l'Union Mondiale pour la Conservation - IUCN), avec les gouvernements et les organismes non-gouvernementaux de la région. Le projet de Protocole a été examiné par deux réunions d'experts (à Ste. Croix du 24 au 26 octobre 1988 et à Kingston du 19 au 23 juin 1989). Après avoir été modifié lors de ces deux

¹⁹ *Mise au point de méthodologies spécifiques en vue de la Préparation d'une Evaluation des Conséquences d'ordre écologique pour la région des Caraïbes. UNEP/PEC - Publication de SEDUE.*

²⁰ *Note du Secrétariat. UNEP(OCA)ICAR IG.8/4*

²¹ *Evaluation des Répercussions d'ordre économique de l'ouragan Gilbert sur les ressources marines et côtières de la Jamaïque. Rapport technique du PEC No.4.*

réunions²², il a en outre été analysé et révisé par la Huitième réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau²³ (Kingston, du 10 au 13 janvier 1990). La version révisée a été soumise à une Conférence plénipotentiaire (Kingston, du 15 au 18 janvier 1990), laquelle a adopté la version finale du Protocole²⁴.

- 1.15. Un Groupe d'experts ad hoc a été créé pour remplir temporairement les fonctions du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) en attendant que le Protocole entre en vigueur: Lors de sa réunion organisée en Martinique (du 5 au 8 novembre 1990), ce Groupe d'experts a préparé un projet des trois annexes du Protocole²⁵. Ces projets d'annexe ont été examinés par une conférence plénipotentiaire tenue à Kingston les 10 et 11 juin, qui en a adopté le texte final²⁶.
- 1.16. Les activités supplémentaires²⁷ liées au programme du SPAW comprennent ce qui suit:
 - a) Le renforcement du réseau des parcs et des zones protégées des Petites antilles (1988-1989). Une visite d'études et des travaux pratiques sur le développement des projets concernant les parcs nationaux et les zones protégées ont été organisés avec la collaboration du Caribbean Natural Resources Institute (CANARI), afin de renforcer le réseau des Parcs des Petites antilles et des zones protégées de celles-ci. A titre de contribution supplémentaire au renforcement du Réseau, CANARI a publié plusieurs exemplaires des Parks and Protected Areas News".
 - b) Un programme de gestion portant sur les coraux noirs de Cuba (1988-1989). On a commencé un projet afférant à la formulation d'un Plan de gestion en ce qui concerne les coraux noirs de Cuba²⁸. Le projet comporte des études relatives au classement écologique des zones de concentration des coraux noirs, du Plateau continental de Cuba et la possibilité de les transplanter.
 - c) La Conservation du lamantin antillais (1990-1991). Le développement d'un programme de gestion pour le lamantin antillais a été entamé à la Jamaïque.
 - d) Les plans d'action relatifs à la récupération des tortues de mer ont été mis à point et leur coordination est assurée par Monitor International et le consortium des

²² *Projet de Protocole révisé. UNEP(OCA)/CAR IG.5/3*

²³ *Rapport de la Réunion. UNEP(OCA)/CAR IG.4/4.*

²⁴ *Acte final de la Conférence. UNEP(OCA)/CAR IG.5/5.*

²⁵ *Rapport de la Réunion. UNEP(OCA)/CAR WG.4/4.*

²⁶ *Acte final de la Conférence. UNEP(OCA)/CAR IG.7/3.*

²⁷ *Les informations détaillées sur les projets et les activités du programme SPAW, et particulièrement pour la période biennale 1990-1991, peuvent se trouver dans le Rapport de la Première réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (CCSTI) sur le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (Kingston du 4 au 8 mai 1992), UNEP(OCA)/CAR WG.5/1.*

²⁸ *Note du Secrétariat. UNEP(OCA)/CAR IG.8/4.*

Rapport technique du PEC no. 19

organisations non-gouvernementales WIDECAST, à l'intention de 29 plusieurs Etats et Territoires de la Caraïbe²⁹.

- 1.17. Dans le cadre du Programme régional pour les systèmes d'Information pour la gestion des ressources marines et côtières (CEPNET), une aide générale aux systèmes d'informations est fournie à toutes autres activités du Programme pour l'environnement des Caraïbes, y compris celles liées à la coordination et à la gestion du Programme. Parmi les activités et les projets qui revêtent une importance spéciale on compte:
- a) La création d'un réseau pour échanger et transférer les informations en matière d'environnement (1988-1989). Le manque de fonds n'a pas permis de réaliser beaucoup de progrès en ce qui concerne la création de ce réseau.
 - b) Des consultations d'experts sur les systèmes d'informations pour la gestion des ressources marines et côtières (1990-1991). La consultation avait été planifiée au titre d'une activité à entreprendre conjointement avec la Banque interaméricaine de développement (BID); toutefois, étant donné que cette Banque n'a pas fourni l'aide financière nécessaire, la consultation a été fusionnée avec les réunions du Groupe consultatif (voir le paragraphe 1.10).
 - c) Le renforcement des capacités de gestion en matière d'information en ce qui concerne les organismes nationaux (projets pilotes) (1990-1991). Des plans avaient été établis pour les projets expérimentaux en vue de raffermir les capacités dans le domaine de la gestion de l'information des agences nationales chargées de gérer les ressources marines et côtières. En raison d'une pénurie de fonds, seulement deux projets ont été entamés (à Cuba et à la Jamaïque).
 - d) La préparation de cartes régionales illustrent les ressources marines et côtières (1990-1991). En collaboration avec l'Agence américaine de la Protection de l'Environnement et avec un bureau consultatif, une série de données spatiales converties en numérique a été élaborée sur une gamme de questions touchant la gestion des ressources.
 - e) Plusieurs bases de données ont été préparées et sont de temps à autre mises à jour par le Secrétariat sur des thèmes qui revêtent de l'importance pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes (institutions, experts, projets, documentation technique, les espèces que l'on envisage de protéger dans le cadre du protocole SPAW etc.).
 - f) La préparation de plusieurs annuaires ad hoc, la publication sur une base trimestrielle, d'un bulletin de nouvelles paraissant dans trois langues (CEPNEWS) et distribué à près de 5,000 personnes et institutions, la préparation d'une série de Rapports techniques du PEC (10 exemplaires) la dissémination d'informations relatives aux résultats obtenus à partir de projets exécutés sous les auspices du

²⁹ Note du Secrétariat. UNEP(OCA)/CAR IG.8/4.

Programme pour l'environnement des Caraïbes ainsi que des questions écologiques qui s'avèrent pertinentes par le PEC sont autant d'activités entreprises au titre des affaires courantes du CEPNET.

- 1.18. Le Programme régional pour l'évaluation et le contrôle de la pollution marine CEPPOL)³⁰ pendant la période 1988-1989 consistait essentiellement à poursuivre plusieurs activités entamées antérieurement et à développer un programme régional bien coordonné formulé en collaboration avec le Secrétariat et la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) et avec la participation de la Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les Régions Adjacentes (IOCARIBE). Un atelier régional regroupant la COI et le PNUE avait été organisé à San José (du 24 au 30 août 1989) afin de se pencher sur les problèmes afférant à la pollution marine et pour discuter des éléments éventuels d'un programme régional en vue d'évaluer et de contrôler la pollution marine³¹. En s'appuyant sur les conclusions établies par l'atelier, les secrétariats du PNUE et de la COI ont proposé un programme détaillé à l'intention de CEPPOL et qui a été accepté aux fins d'exécution par la Cinquième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et la Deuxième réunion des Parties contractantes³² (Kingston, 17 et 18 janvier 1990). Les activités spécifiques envisagées dans le programme ont été amorcées à la fin de 1990 et leur coordination est conjointement assurée par la COI et le PNUE.
- a) Un cours de formation en vue d'analyser les hydrocarbures chlorinés dans les sédiments, et les organismes marins (1988-1989). Le projet avait été entrepris pour donner suite aux activités exécutées au cours des années précédentes mais il avait été terminé à la fin de 1988 sans résultats de grande envergure pendant la période 1988 et 1989. Le projet a été poursuivi dans le cadre de l'activité mentionnée à l'alinéa f) ci-après.
 - b) Contrôle de la pollution du milieu marin et côtier des Iles des Caraïbes (1988-1989). Il s'agissait ici de poursuivre une activité commencée durant les années précédentes. En dépit d'une aide considérable fournie pour ce projet au (Caribbean Environmental Health Institute - CEHI (à Ste. Lucie) dont près de 900,000 dollars américains fournis par le Fonds du PNUE pour l'Environnement, et plus de 100,000 dollars américains provenant du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes au cours de la période 1981-1990, le projet a été suspendu à la fin de 1990 compte tenu du développement du Programme régional de CEPPOL. Il est à souhaiter que le CEHI soit considéré à l'avenir comme étant un centre d'activités régionales du Programme pour l'environnement des Caraïbes en vue d'évaluer et de contrôler la pollution marine dans la sous-région de CARICOM.

³⁰ Les informations détaillées sur les projets et les activités du CEPPOL, et particulièrement pour la période 1990-1991, peuvent se trouver dans le Rapport de la réunion du Groupe d'experts du CEPPOL (Kingston, du 12 au 14 mai 1992), UNEP(OCA)/CAR WG.6/1.

³¹ Rapport de l'atelier. Rapport de l'atelier organisé par IA COI, No.59.

³² Rapport de la Réunion. UNEP(OCA)/CAR IG.6/6.

Rapport technique du PEC no. 19

- c) Identification de la contamination due aux hydrocarbures au terminus de la mer des Caraïbes du Canal de Panama (1988-1989). Le manque de fonds a empêché la mise en oeuvre de ce projet.
- d) La mise au point de standards écologiques concernant la qualité des eaux de baignade (1988-1990) et le développement des critères de qualité de l'Environnement (1990-1991). Une première tentative qui a d'ailleurs échoué, avait été faite pour mettre au point une méthode de tirage biologique pour l'évaluation de la qualité des eaux côtières pour la région des Caraïbes avec la collaboration de plusieurs institutions régionales et pour laquelle l'INDERENA (de la Colombie) assurerait la coordination. Une compilation des critères relatifs à la qualité de l'environnement des zones côtières de la région des Caraïbes a été effectuée par le Secrétariat³³ et elle a été utilisée par un atelier régional³⁴ (San Juan, Porto Rico du 5 au 15 novembre 1990) pour formuler des critères provisoires relatifs à la qualité des eaux côtières ainsi que des principes directeurs afférents aux effluents et appropriés pour la région. Un séminaire organisé par des spécialistes à Kingston (du 8 au 12 avril 1991) a recommandé des critères et des principes directeurs régionaux concernant la salubrité des eaux de baignade et le niveau de saubrité des eaux servant à l'élevage des mollusques et des crustacés. La réunion tenue à San Juan a également suggéré que soit établi un programme de recherche lié à la mise au point des critères relatifs à la qualité de l'eau. Quatre propositions soumises par des pays et concernant la recherche ont été reçues par le Secrétariat: trois d'entre elles concernaient des études expérimentales relatives aux principes directeurs afférents aux effluents industriels et, l'une d'entre elles avait trait à une étude d'autres indices de la pollution suscitée par les matières fécales. Cette dernière proposition a été acceptée et financée.
- e) Le contrôle de la pollution de source terrestre, agricole, industrielle et domestique (1990-1991). Les lignes directrices ont été élaborées et communiquées à des centres nationaux en vue de préparer des rapports nationaux relatifs aux sources et à la quantité des agents de pollution provenant des territoires des pays concernés. Quatorze pays seulement ont manifesté de l'intérêt à participer au projet et onze pays ont déjà soumis leurs rapports³⁵. Les données recueillies des rapports nationaux seront utilisées pour la préparation d'une enquête à l'échelle régionale, des sources terrestres de pollution et qui s'avère indispensable pour des négociations constructives concernant un Protocole portant sur la pollution en provenance de ces sources (voir les paragraphes 1.21 et 1.22).
- f) Des études de base sur la contamination par les pesticides et la formulation des mesures de contrôle (1990-1991). Au cours de l'année 1991, des propositions relatives à ces études ont été reçues de six pays et d'un organisme régional. Un cours de formation à l'intention d'éventuels participants au projet a été organisé à

³³ *IOC/UNEP-WQC-1/6.*

³⁴ *Rapport de l'atelier. Rapport technique du PEC, No.8.*

³⁵ *Douze pays à compter du 1^{er} juillet 1992.*

San José, Costa Rica (du 6 au 18 mai 1991) ; il a été suivi de réunions visant à donner des éclaircissements sur la méthode d'approche à employer dans les études sur les pesticides (San José, du 20 au 22 mai 1991) et afin d'établir le lien entre ce projet et le Programme International de Surveillance (San José, les 23 et 24 mai 1991). Par la suite, sept études expérimentales ont été entamées vers la fin de l'année 1991.

- g) La surveillance et le contrôle de la salubrité des eaux de baignade et de celles servant à l'élevage des mollusques et des crustacés (1990-1991). Le programme relatif à la surveillance et au contrôle de la pollution marine provoquée par les égouts a été examiné et accepté lors d'un séminaire³⁶ tenu à Kingston (du 8 au 12 avril 1991). Le Secrétariat est en train d'analyser les suggestions relatives à la participation au projet qui ont été soumises par des organismes nationaux.
 - h) La surveillance et le contrôle de la pollution causée par les hydrocarbures et les débris marins (1990-1991). Les études expérimentales ont été entreprises avec la coordination de l'IOCARIBE dans cinq pays et elles ont été effectuées par le CEHI pour les pays composant CARICOM. Une vue d'ensemble régionale a été préparée par IOCARIBE concernant la situation actuelle de la pollution causée par les hydrocarbures et les débris marins. Un atelier régional³⁷ organisé à Carthagène (du 22 au 24 juillet 1991) s'est penché sur les conclusions de l'étude et il a été suivi par l'amorce d'études spécifiques effectuées sur les hydrocarbures et les débris marins par des instituts de recherche dans sept pays de la région.
 - i) Des études particulières portant sur les sites illustrant des écosystèmes détériorés et le développement de propositions visant à y remédier (1990-1991). Une étude relative à la pollution à l'intérieur des squelettes de coraux est en cours de préparation en tirant partie des activités effectuées par le Réseau de productivité marine des côtes de la Caraïbe (CARICOMP) patronnée par l'UNESCO.
 - j) La recherche afférente à l'importance de l'organotin en tant qu'agent de pollution de la région (1991-1992). Vers la mi-mai 1991, on a commencé une étude portant sur les Iles vierges américaines et les Iles vierges britanniques.
 - k) Une évaluation de la contamination par les hydrocarbures et par d'autres agents de pollution dans le sud-est de la Caraïbe a été entreprise avec la coopération du Venezuela. Les conclusions de l'évaluation ont été publiées par le Ministère de l'Environnement et des ressources naturelles (MARNR) du Venezuela.
- 1.19. La plupart des activités du programme examinées aux paragraphes 1.13 à 1.18 renferment des éléments qui présentent de l'intérêt pour le Programme régional sur la formation, l'éducation et la sensibilisation du Public aux questions écologiques en vue de

³⁶ *Rapport du Séminaire. Rapport technique du PEC, No.9.*

³⁷ *LA COI est en passe de publier le rapport de l'atelier de même que l'étude générale.*

Rapport technique du PEC no. 19

la gestion des ressources marines et côtières (ETA)³⁸. Les activités liées à ETA qui n'ont pas encore été mentionnées comportent:

- a) Le développement d'un Consortium groupant les universités des Caraïbes en vue de la gestion des ressources naturelles (1988-89) et le Renforcement du consortium d'Universités pour la formation dans le domaine de la gestion des ressources marines et côtières (1990-1991). Le Consortium regroupant 15 institutions a été créé en 1989 au titre d'un programme pour l'Association des universités caraïbéennes (UNICA). Des critères scolaires à l'intention du Consortium tout entier ont été établis aux niveaux du baccalauréat, de la licence et de la maîtrise pour la formation dans le domaine de la gestion des ressources en mettant l'accent particulièrement sur les zones marines et côtières. Un plan relatif à un cours universitaire et à un cours échelonné sur une année donnant droit à un diplôme en gestion de ressources a été établi par plusieurs membres du Consortium et 16 enseignants ont été formés dans le domaine du développement de programmes d'étude. L'établissement d'une collection d'ouvrages et d'une bibliothèque en matière de gestion des ressources affectées aux voyages de missions sont en cours de préparation.
- b) La formation en matière de gestion des projets de développement (1988-89). Le projet aurait dû être développé par UCORED en collaboration avec l'Université de Paris, mais le Programme pour l'environnement des Caraïbes n'y a pas participé comme on l'avait prévu initialement.
- c) La formation en matière de planification pour l'utilisation des terres des zones côtières (1988-89). Une étude de cas provenant du Venezuela (l'Ile Margarita) a été utilisée pour examiner, lors de travaux pratiques menés sur la planification, en vue de l'utilisation des terres et du littoral (Porlamar, Ile Margarita, du 28 janvier au 1^{er} février 1991), l'application éventuelle, à l'échelle de la région, des méthodologies relatives à l'emploi des terres (voir également l'alinéa 1.13 j)).
- d) La formation dans le domaine du contrôle de la pollution industrielle (1988-1989). On s'attendait à ce que le projet soit développé par UCORED en collaboration avec l'University of the West Indies et l'ONUDI (organisation des Nations-Unies pour le développement Industriel), toutefois, le Programme pour l'environnement des Caraïbes n'y a pas participé comme on l'aurait prévu à l'origine.
- e) Travaux pratiques sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (1988-89). Les conclusions auxquelles a abouti ce projet sont examinées à l'alinéa 1.13 j).
- f) L'expansion de l'instruction en matière d'environnement (1988-89) on envisage de mener une enquête sur la portée, la qualité et la nécessité d'une éducation dans le

³⁸ Des informations détaillées relatives aux projets et aux activités du programme régional ETA et particulièrement ceux de la période 1990-1991, peuvent être obtenus dans la Note du Secrétariat sur la mise en oeuvre du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes, UNEP(OCA)/CAR IG.8/4.

domaine écologique au niveau des écoles primaires et secondaires. Les autres activités appuyées dans ce projet-ci sont examinées au précédent alinéa a).

- g) La sensibilisation du public à un développement durable (1988-89). Un séminaire des médias sur les questions écologiques afférentes à la région et des principes directeurs à suivre par les médias lors de leurs reportages a été organisé en collaboration avec l'Association Caraïbe pour l'environnement (ACE) et avec l'Institut des Communications pour la Caraïbe (CARIMAC) à Kingston, les 13 et 14 janvier 1990. Un livret³⁹ préparé à partir d'exposés soumis au séminaire a été publié et distribué. Un autre livret⁴⁰ a également été préparé sur les mangroves de la région avec la collaboration de l'ACE (Association Caraïbe pour l'environnement) et de l'Institut PANOS et il a été publié dans trois langues. L'un et l'autre livrets sont largement employés par les médias de la région.
- h) La consultation d'experts sur la formation en matière de gestion de l'érosion des côtes et de la mer (1990-1991). La consultation d'experts que l'on avait prévue a été remplacée par les travaux du Groupe consultatif (voir le paragraphe 1.10).

Elargissement du Protocole relatif à la Coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures

- 1.20. En collaboration avec l'organisation Maritime Internationale (OMI) le Secrétariat a élaboré des propositions en vue d'élargir le Protocole de façon à ce qu'il couvre également des substances dangereuses autres que les hydrocarbures⁴¹. Les deux formules soumises dans ces propositions (élargir le Protocole par le biais d'un amendement ou d'une annexe) ont été analysées par une Conférence des plénipotentiaires (Kingston, du 15 au 18 janvier 1990), laquelle a décidé de différer l'extension du protocole mais a toutefois consenti à ce que le protocole actuellement en vigueur continue à s'appliquer temporairement aux substances dangereuses⁴².

³⁹ *L'environnement: Le message et les médias. Une perspective caraïbéenne.*

⁴⁰ *Les Mangroves qui se trouvent dans la région des Caraïbes: Vers une Gestion durable.*

⁴¹ *Propositions afférentes à l'élargissement du Protocole, UNEP(OCA)/CAR IG.5/4 et 5/4/Add.1.*

⁴² *Acte final de la Conférence. UNEP(OCA)/CAR IG.5/5.*

Développement d'un Protocole sur la pollution de source terrestre

- 1.21. Un document de base comportant⁴³ des éléments à insérer dans le protocole en question a été préparé par le Secrétariat en vue de servir à une future rencontre des spécialistes sur la question.
- 1.22. L'enquête que mène actuellement le CEPPOL (voir le paragraphe 1.18 e) concernant la pollution de source terrestre servira de données générales lors de la réunion d'experts.

Réunion conjointement tenue par les Ministres des finances et de la planification et par les Ministres de l'environnement

- 1.23. La Septième réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau (tenue à Mexico, du 12 au 14 septembre 1988) a chargé le Secrétariat d'examiner la possibilité d'organiser une réunion conjointe des ministres des finances et de la Planification et des ministres de l'Environnement afin de discuter une stratégie à long terme qui favorise le développement durable de la région en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité de mettre au point des comptes nationaux concernant les ressources naturelles en vue d'un développement durable⁴⁴. Cette demande a été réitérée lors de la Cinquième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et Deuxième réunion des Parties contractantes⁴⁵ (Kingston, 17 et 18 janvier 1990). Le Secrétariat a discuté de cette idée avec diverses organisations régionales et internationales mais on a pensé qu'étant donné que la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement devrait bientôt se réunir à Rio de Janeiro en juin 1992, la réunion ministérielle si l'on décidait de l'avoir, devrait avoir lieu après la rencontre de Rio de Janeiro.

Mécanismes financiers en vue de la gestion du Programme pour l'environnement des Caraïbes

- 1.24. La Cinquième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et Deuxième réunion des Parties contractantes⁴⁶ (Kingston, les 17 et 18 janvier 1990) a examiné et adopté les mécanismes financiers relatifs à la gestion du Programme pour l'environnement des Caraïbes ainsi que le mandat afférant à la gestion d'un Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes.

Application du principe d'une action préventive

- 1.25. L'application éventuelle du principe d'une action préventive a été examinée par la cinquième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et Deuxième réunion des Parties contractantes (tenue à Kingston les 17 et 18 janvier 1990): les participants ont invité le Secrétariat à effectuer une étude sur les mécanismes d'application de ce

⁴³ UNEP(OCA)/CAR IG.8/INF.5

⁴⁴ Rapport de la Réunion. Annexe V, UNEP(OCA)/CAR IG.3/5

⁴⁵ Rapport de la Réunion. UNEP(OCA)/CAR IG.6/6

⁴⁶ Rapport de la Réunion. Annexe V. UNEP(OCA)/CAR IG. 6/6

principe⁴⁷. L'étude qui est en voie de préparation sera soumise à la prochaine réunion intergouvernementale (novembre 1992).

Mouvements des déchets dangereux

- 1.26. On s'est préoccupé du mouvement des déchets dangereux dans la région des Caraïbes lors de la Cinquième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et Deuxième Réunion d⁴⁸es Parties contractantes (Kingston, 17 et 18 janvier 1990). Ces réunions ont demandé au Secrétariat d'effectuer une évaluation de la nature de ces mouvements⁴⁹. Cette demande a été renouvelée lors de la Neuvième réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau⁵⁰ (Kingston, 12-14 juin 1991). Un document préparé par GREENPEACE a été publié afin d'apporter des éclaircissements concernant les problèmes que pose le mouvement des déchets dangereux dans la région des Caraïbes.

Désignation de la région des Caraïbes comme étant "zone spéciale" selon l'Annexe V de MARPOL, 73/78

- 1.27. La possibilité de désigner la région comme étant "zone spéciale" et les implications financières d'une telle éventualité ont été examinées par la Cinquième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et la Deuxième réunion des Parties contractantes (tenue à Kingston les 17 et 18 janvier 1990) ainsi que par la Neuvième réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau (Kingston, du 12 au 14 juin 1991)⁵¹. Un atelier à l'échelle régionale qui a été organisé en collaboration avec l'organisation maritime internationale (OMI) à Caracas (du 22 au 27 octobre 1990) s'est penché sur la question et a recommandé que la région des Caraïbes soit désignée comme étant "zone spéciale"⁵²; cette désignation est devenue officielle lors de la 31^{ème} session de la commission pour la protection de l'environnement marin (MEPC) créée dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (Londres, du 12 au 16 novembre 1990). On cherche actuellement à obtenir des fonds du GEF (Fonds Global pour l'environnement) afin d'aider les Etats de la région à remplir les conditions requises en ce qui concerne la désignation d'une "zone spéciale"⁵³.

⁴⁷ Rapport de la Réunion. UNEP(OCA)/CAR IG.6/6.

⁴⁸ Rapport de la Réunion. UNEP(OCA)/CAR IG.6/6

⁴⁹ Rapport de la Réunion. UNEP(OCA)/CAR IG.6/6

⁵⁰ Le mouvement transfrontière des déchets nucléaires et dangereux dans la région des Caraïbes. Un appel lancé en faveur d'un instrument juridique dans le cadre de la Convention de Carthagène. Rapport technique du PEC, No.7.

⁵¹ Rapports des réunions. UNEP(OCA)/CAR IG.6/6 et IG.8/5.

⁵² Rapport de l'Atelier régional organisé pour la région des Caraïbes sur les éventualités de déversements d'hydrocarbures et désignation d'une "zone spéciale" dans le cadre de MARPOL 73/78. IMO.

⁵³ Note du Secrétariat. UNEP(OCA)/CAR IG.8/4.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME POUR VENVIRONNEMENT DES CARAIBES

- 2.1. Depuis la Quatrième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et Première réunion des Parties contractantes (tenue en Guadeloupe, du 26 au 28 octobre 1987), le Programme pour l'environnement des Caraïbes a connu un développement vigoureux et aujourd'hui, il constitue un mécanisme jouissant d'un vaste soutien pour la coopération régionale sur des questions liées à la protection et au développement de l'environnement marin et côtier des Etats et des Territoires de la région des Caraïbes. Bien qu'il soit difficile d'évaluer de façon directe l'impact de ce Programme sur l'écologie de la région, les informations disponibles montrent que le Programme en question exerce une grande influence sur les politiques et les pratiques écologiques de la plupart des pays de la région.
- 2.2. L'adoption d'une stratégie à long terme en vue de l'évolution future du Programme pour l'environnement des Caraïbes (voir les paragraphes 1.7 et 1.8) remet l'accent, en ce qui concerne le Plan d'action, sur des buts, des principes et des objectifs qui semblent très appropriés compte tenu de l'analyse des problèmes et des priorités pressants qui se présentent pour les ressources marines et côtières dans la région des Caraïbes et compte tenu également des leçons tirées de la mise en oeuvre du Plan d'action durant sa première décennie d'application.
- 2.3. La stratégie réitère la nécessité pour le Plan d'action de se concentrer sur cinq domaines d'activités, à savoir:
 - a) la planification intégrée et le développement institutionnel en vue de la gestion des ressources marines et côtières;
 - b) les zones et la vie sauvage spécialement protégées;
 - c) les systèmes d'information en vue de la gestion des ressources marines et côtières;
 - d) l'évaluation et le contrôle de la pollution marine;
 - e) l'éducation, la formation et la sensibilisation du public afin de gérer de manière appropriée les ressources marines et côtières; la détermination, à court terme 1990-1995, des buts et des objectifs de chacun de ces domaines envisagés dans le Programme.
- 2.4. Dans un laps de temps remarquablement court, le Programme pour l'environnement des Caraïbes a réussi à concentrer ses activités sur les cinq domaines de fond visés par la stratégie et à juger par les réalisations enregistrées pendant les deux premières années de la période quinquennale au cours desquelles les buts et objectifs à court terme auraient dû être atteints, le Programme semble être sur la bonne voie pour réaliser la plupart des buts et objectifs visés.

- 2.5. La nouvelle stratégie ainsi que le transfert de la coordination des activités quotidiennes du Programme à l'Unité de coordination régionale récemment créée à Kingston ont encouragé un engagement politique plus large en faveur du Programme; cet engagement s'est traduit par les initiatives suivantes:
- a) l'accession de six Etats⁵⁴ supplémentaires à la coopération en matière de lutte contre les déversements & hydrocarbures, ce qui porte à dix-neuf le nombre des Parties à la Convention et à son Protocole (la situation actuelle en ce qui concerne la Convention et le Protocole est illustrée au tableau 1);
 - b) Les négociations réussies et la signature par quatorze Etats au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées;
 - c) la continuation de l'application provisoire du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures de manière à ce que temporairement s'applique aussi à des substances dangereuses autres que les hydrocarbures; et
 - d) des préparatifs avancés en vue de la formulation d'un protocole portant sur la pollution de source terrestre.
- 2.6. Les montants croissants promis au Fonds d'affectation spéciale pour la période 1988-91, lesquels sont passés de 503,729 dollars américains en 1988 à 967,165 dollars américains en 1991 (voir le tableau 2), représentent une manifestation supplémentaire d'un engagement politique ferme à l'égard du programme exécuté par le truchement du Plan d'action.
- 2.7. Des projets commencés avant 1988 ont pour la plupart été achevés avec succès et l'on a entamé plusieurs projets qui avaient été approuvés aux fins de mise en oeuvre dans le cadre des zones de concentration (voir le tableau 3). Quoiqu'il soit prématuré, étant donné le court laps de temps écoulé depuis l'approbation des cinq domaines de concentration du Programme, de s'attendre à ce que ceux-ci soient très développés et témoignent parallèlement d'accomplissements majeurs, les premiers résultats obtenus de ces nouveaux projets s'avèrent encourageants et s'annoncent bien pour le Programme convenu. Outre les remarquables réalisations de fond mentionnées au paragraphe 2.5, deux points méritent d'être signalés étant donné leur importance pour une éventuelle action concertée à l'échelle régionale, ce sont:
- a) la formulation de critères provisoires en matière de qualité de l'environnement en ce qui concerne les eaux côtières et celle de lignes directrices concernant les effluents en ce qui concerne le milieu côtier de la région.

⁵⁴ *La Colombie, Costa Rica, Cuba, la Dominique, le Guatemala et Saint Vincent et les Grenadines.*

Rapport technique du PEC no. 19

- b) la recommandation de critères et de lignes directrices du point de vue de la salubrité des eaux de baignade et de celles utilisées pour l'élevage des mollusques et crustacés.
- 2.8. Le cadre institutionnel dans lequel est mis en oeuvre le Programme pour l'environnement des Caraïbes prend de l'extension. Le nombre des institutions nationales qui participent aux projets du Plan d'action augmente rapidement et aujourd'hui, il n'y a pratiquement aucun pays de la région qui ne participe pas d'une manière ou d'une autre au programme de travail.
- 2.9. Le mécanisme de décision du Programme pour l'environnement des Caraïbes est de nos jours bien établi et a été consolidé, grâce aux réunions intergouvernementales relatives au Plan d'action et à celles des Parties contractantes de la Convention. Ces réunions sont précédées de rencontres au niveau des spécialistes gouvernementaux qui examinent les aspects techniques du programme et font des propositions qui seront soumises pour considération aux réunions afférentes aux décisions à prendre.
- 2.10. D'énormes ressources financières outre celles du Fonds d'affectation spéciale ou du Fonds du PNUE pour l'environnement ont été obtenues afin de mettre en oeuvre le Plan d'action (tableau 4). Des contributions de contrepartie nationales affectées aux projets exécutés aux niveaux nationaux, de même que les contributions bénévoles outre celles promises au Fonds d'affectation spéciale par les pays qui participent au Plan d'action ne représentent qu'une partie de ces ressources.
- 2.11. Le soutien apporté par la Communauté internationale au programme pour l'environnement des Caraïbes gagne de l'ampleur. Un signe incontestable de l'intérêt qui suscite le Programme et du succès de celui-ci est l'intérêt manifesté par quelques institutions financières⁵⁵ par la Communauté européenne et par certains Etats en dehors des Caraïbes⁵⁶ pour appuyer le Programme outre l'appui technique de fond fourni à l'heure actuelle comme dans le passé par des organisations spécialisées du système des Nations-Unies⁵⁷.
- 2.12. Avec la maturité et l'expansion du Programme pour l'environnement des Caraïbes, la nature de la coopération entre le Programme et d'autres activités du PNUE évolue. Aujourd'hui, le Plan d'action entreprend des activités en commun avec plusieurs agences et programmes du PNUE et certains projets exécutés dans le cadre de ce Plan servent de projets-pilotes à d'autres régions visées par le Programme des Mers régionales parrainé par le PNUE⁵⁸.

⁵⁵ Par exemple, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement.

⁵⁶ La Suède, l'Italie, le Japon, le Canada et d'autres pays.

⁵⁷ Suède, Italie, Japon, Canada et autres.

⁵⁸ Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC); Le Répertoire des données globales (GRID); le centre mondial de contrôle en matière de Conservation; le Centre d'activités pour le Programme relatif aux Océans et aux zones côtières (OCAIPAC) et d'autres organismes.

- 2.13. Malgré certaines incertitudes du début, l'Unité de Coordination régionale du Programme pour l'environnement des Caraïbes a réussi à consolider la structure et ses activités dans un laps de temps relativement court depuis sa création à Kingston (en mai 1987) et il s'est développé pour devenir une unité semi-autonome, remplissant les fonctions de Secrétariat en ce qui concerne le Programme.

III. CONTRAINTES AUXQUELLES SE HEURTE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAIBES

- 3.1. Les contraintes d'ordre interne et externe qui entravent le progrès plus vigoureux de l'exécution du Programme en question sont nombreuses et variées. On peut d'une façon générale identifier comme suit les principales contraintes:
- a) le manque d'engagement politique de la part des pays qui participent au Programme;
 - b) l'insuffisance de support financier;
 - c) les lacunes organisationnelles qui entravent l'exécution, du Programme convenu et sa coordination;
 - d) Le manque de conscience, d'expertise et d'expérience au niveau national.

Engagement politique

- 3.2. Un vigoureux engagement politique exprimé au plus haut niveau national possible constitue une des conditions préalables fondamentales pour l'exécution fructueuse d'un programme complexe pluridimensionnel nécessitant la coopération internationale. L'adhésion à des accords internationaux liant également les parties signifie ces engagements politiques.
- 3.3. Adoptée en mars 1983, la Convention qui est entrée en vigueur depuis 1986 et a été confirmée par la Première réunion des Parties contractantes (en Guadeloupe, du 26 au 28 octobre 1987) à titre de cadre juridique du Programme pour l'environnement des Caraïbes attend toujours l'adhésion officielle de neuf Etats éligibles et de la Communauté Européenne (voir tableau 1). Etant donné le présent statut de la Convention, il n'est pas entièrement exact de dire que la Convention représente en fait le cadre juridique du Plan d'action universellement reconnu ni qu'elle jouit de l'appui de la totalité des Etats de la région des Caraïbes.
- 3.4. La participation des pays aux réunions intergouvernementales qui supervisent et orientent le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes exprime également l'engagement de ces pays à l'égard du Programme. Sur trente-six pays invités, onze seulement ont participé aux deux dernières réunions intergouvernementales tenues à Guadeloupe (du 26 au 28 octobre 1987) et à Kingston (les 17 et 18 janvier 1990) alors

Rapport technique du PEC no. 19

que onze pays⁵⁹ se sont absentes de l'une et l'autre reunion. La plupart des pays étaient representés aux reunions intergouvernementales à un niveau assez élevé mais par des delegations modestes d'une à trois personnes.

- 3.5. Un autre signe qui illustre le manque d'universalité de l'engagement politique vis-à-vis du Programme est le fait que treize Etats et Territoires n'ont pas du tout versé de contribution au Fonds d'affectation spéciale pour les deux dernières périodes (1988-89) et (1990-91) et que trois Etats ont discontinué leurs contributions après 1988 (voir le tableau 2)

Appui financier

- 3.6. L'exécution du Plan d'action est gravement entravée par une pénurie chronique d'argent.
- 3.7. Bien que l'on reconnaisse que le Fonds d'affectation spéciale du Programme pour l'environnement des Caraïbes soit le principal instrument financier nécessaire pour assurer une source stable et prévisible de capitaux nécessaires pour couvrir les dépenses relatives aux principaux projets qui ont été approuvés par le Secrétariat du Programme, le Fonds d'affectation spéciale n'a pas augmenté pour aller de pair avec le développement du Programme. Lors de la création du Fonds d'affectation spéciale à la Première réunion intergouvernementale sur le Plan d'action⁶⁰ (à Montego Bay du 6 au 8 avril 1981), les pays qui participent au Programme ont promis d'y verser des contributions bénévoles de l'ordre de 1,5 million de dollars américains pour la période 1982-1983. Les cotisations promises pour les périodes ultérieures ont été révisées vers le bas alors que celles pour les périodes 1988-1989 et 1990-1991 (voir le tableau 2) ne correspondent pas au pouvoir d'achat des montants promis il y a environ dix ans.
- 3.8. Il n'y a encore aucun accord unanime en ce qui concerne l'échelle de versement des contributions au Fonds d'affectation spéciale bien que la grande majorité de ceux qui participent au Plan d'action reconnaissent que les contributions bénévoles à ce Fonds doivent être versées selon un barème basé sur le barème d'évaluation des cotisations versées au budget des Nations-Unies. Les principales anomalies sont: l'absence de contribution provenant de trois Etats, de deux Territoires et de la Communauté Européenne depuis la création du Fonds d'affectation en 1982; l'absence des contributions de treize Etats et Territoires pour la période 1988-91; l'irrégularité (bien que faible) des contributions versées par le Mexique et la faiblesse des contributions des Etats-Unis lesquelles n'ont commencé qu'en 1990 (voir le tableau 2).
- 3.9. Lorsque lon a adopté de prolonger le Fonds d'affectation spéciale jusqu'à l'année 1993, la Cinquième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et Deuxième réunion des Parties contractantes (Kingston, les 17 et 18 janvier 1990) ont reconnu que malgré le caractère bénévole des contributions, dès que les réunions intergouvernementales -

⁵⁹ Les Bahamas, Belize, la Dominique, la République Dominicaine, la Grenade, Haiti, Honduras, le Nicaragua, St. Kitts et Nevis, St. Vincent et les Grenadines et le Suriname.

⁶⁰ Rapport de la Réunion. UNEP/CEPAL/IG.27/3

avaient accepté les niveaux suggérés, cette acceptation impliquait un engagement de la part du pays qui participait au Plan d'action⁶¹. En réalité toutefois, les contributions qui ont été consenties concernant le Fonds d'affectation spéciale ne sont souvent pas réglées (en fait pour la période 1988-1991, deux tiers seulement des contributions convenues ont été versés) ou alors, elles sont réglées avec d'énormes retards (voir le tableau 2), ce qui suscite de graves problèmes en ce qui concerne la mise en oeuvre du Plan d'action selon le calendrier établi.

- 3.10. Le montant de 13% prélevé par le PNUE au titre de "frais de soutien du programme" sur les sommes recueillies par le Fonds d'affectation spéciale demeure une question prêtant à controverse bien que la contribution du PNUE en vue de coordonner et de gérer le Plan d'action semble dépasser le montant ainsi prélevé.
- 3.11. Le tableau 3 illustre la façon dont le Fonds d'affectation spéciale a été employé pour appuyer les projets qui sont restés "opérants" durant la période analysée dans le présent document. Le tableau 4 indique que pour la période 1988-91, les dépenses et les engagements annuels du Fonds d'affectation spéciale s'élevaient en moyenne à 850,000 dollars américains environ ce qui représente un montant nettement supérieur à la moyenne des contributions annuelles effectivement versées à ce Fonds (soit 500,000 dollars américains approximativement) pour la même période (voir tableau 2). Le déficit enregistré entre les recettes et les dépenses a été couvert grâce aux contributions accumulées dans le Fonds d'affectation spéciale pour la période S'échelonnant de 1985 à 1988, c'est-à-dire pendant les années de fonctionnement au ralenti. Cette réserve était pratiquement épuisée à la fin de 1991.
- 3.12. Les contributions de contrepartie en vue de la coordination et des frais communs, et l'exécution de projets individuels est important (voir les tableaux 3 et 4) mais ne constituent pas des contributions financières sûres et régulières qui permettent de planifier des activités à long terme (voir par exemple l'alinéa 1.13 i), et de se concentrer sur des priorités établies par le programme de travail convenu. Il convient de noter que les contributions de contrepartie à des projets spécifiques mis en oeuvre par des institutions nationales, sont fréquemment qualifiées de peu réalistes et, le plus souvent, sont versées sous forme de contributions en nature ou de monnaie locale.
- 3.13. Les collectes de fonds en vue de projets nécessitant des capitaux qui excèdent les possibilités financières du Fonds d'affectation spéciale et du Fonds pour l'environnement n'ont pas fourni les résultats escomptés, du moins pas dans les délais prévus ni en quantités voulues. Un autre danger éventuel que présentent les contributions bénévoles était que dans certains cas, celles-ci traduisaient l'intérêt des donateurs plutôt que les priorités du Programme pour l'environnement des Caraïbes. Donc, l'acceptation aveugle de pareilles contributions, que ce soit sous forme de personnel ou d'argent liquide réservé pour des activités spécifiques, peut donner lieu à des complications imprévisibles en ce qui concerne la coordination du Programme ou la distortion des priorités établies par les pays qui participent au Programme.

⁶¹ *Rapport de la Réunion. UNEP(OCA)/CAR IG.6/6*

3.14. En harmonie avec la politique adoptée par le PNUE, l'aide provenant du Fonds pour l'environnement est orientée vers des activités qui s'avèrent appropriées en tant qu'éléments des programmes globaux du PNUE lesquels ne sont pas toujours forcément identiques aux priorités régionales.

Problèmes organisationnels

3.15. En raison du manque d'adhésion universelle à la Convention par l'ensemble des Etats qui participent au Programme pour l'environnement des Caraïbes, on a dû faire des arrangements parallèles afin de satisfaire à des droits et intérêts spécifiques des Parties contractantes sans diminuer la pleine participation des Parties non-contractantes au Programme. Ces arrangements exigent des efforts supplémentaires de la part des Etats participants et du Secrétariat en vue de coordonner le Plan d'action. En outre, ils occasionnent fréquemment des situations ambiguës concernant les "droits" et les "devoirs" des Parties non-contractantes dans des domaines tels que la négociation de questions touchant le cadre juridique du Programme, les contributions du Fonds d'affectation spéciale et les critères d'éligibilité à divers organes subsidiaires créés dans le cadre de la Convention et du Plan d'action. Ces problèmes, de même que ceux liés aux droits de vote des Etats et des Territoires ont empêché l'adoption d'un règlement intérieur pour les réunions et les conférences organisées dans le cadre du Programme bien que celles-ci aient été examinées par plusieurs réunions intergouvernementales⁶².

3.16. Les réunions intergouvernementales qui sont appelées à examiner les progrès réalisés par le Plan d'action et à décider des activités futures ne consacrent pas assez de temps à l'analyse critique des résultats obtenus, ni à l'évaluation de fond des projets achevés ou en cours, ni à l'identification des faiblesses relevées dans l'exécution du programme. Quelques-uns des documents importants élaborés par le Secrétariat à la demande spécifique des réunions intergouvernementales⁶³ ont à peine été notés sans que ces réunions fassent des commentaires⁶⁴. Cette situation résulte, du moins partiellement, de la distribution tardive des documents préparés à l'intention des réunions, ce qui ne laisse pas suffisamment de temps pour les analyser avant les réunions.

3.17. Dans une grande mesure, les programmes de travail adoptés par les réunions intergouvernementales sont trop ambitieux. Leur calendrier d'exécution est trop optimiste dans la plupart des cas et les crédits budgétaires ne correspondent pas aux fonds disponibles pour leur mise en oeuvre. Par conséquent, les programmes de travail adoptés nécessitent des modifications et des ajustements fréquents afin d'harmoniser des délais impartis avec les réalités financières. Les projets, les activités et les programmes (tels que

⁶² *Rapports des réunions. UNEP(OCA)/CAR IG.4/4, IG.6/6 et IG.8/5.*

⁶³ *Exposé régional des Problèmes et des Priorités environnementaux affectant les ressources marines et côtières dans la région des Caraïbes. Rapport technique du PEC No.2; Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes: Evaluation de son développement et de ses réalisations. Rapport technique du PEC, No.1.*

⁶⁴ *Rapports des réunions. UNEP(OCA)/CAR IG.4/4 et UNEP(OCA)/CAR IG.6/6.*

le CEPNET) qui dépendaient dans une très grande mesure de contributions de contrepartie peu réalistes escomptées en argent liquide en ont particulièrement pâti.

- 3.18. Malgré la décision clairement arrêtée par la Quatrième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action et par la Première réunion des Parties contractantes⁶⁵ (Guadeloupe, du 26 au 28 octobre 1987) *de se concentrer, lors de la mise en oeuvre du Plan d'action, sur les activités d'importance régionale qui répondent aux problèmes communs de la Caraïbe*, décision qui a été de nouveau confirmée⁶⁶ par la réunion suivante de caractère similaire tenue à Kingston (les 17 et 18 janvier 1990), on a remarqué des tentatives répétées par des pays individuels d'approuver des projets de portée restreinte et d'importance régionale douteuse.
- 3.19. Certaines réunions convoquées dans le cadre du Plan d'action et de la Convention sont organisées selon un calendrier qui manque de réalisme et qui ne permet pas de préparer et de distribuer à temps les documents nécessaires aux réunions dans toutes les langues voulues et le laps de temps consacré aux réunions mêmes n'est pas suffisant pour que les questions portées à leur ordre du jour soient traitées de manière constructive. Les conséquences financières négatives de pareilles réunions sont énormes.
- 3.20. La quantité de travail que devrait effectuer l'Unité de Coordination régionale n'est pas proportionnelle aux effectifs de celle-ci. Les principaux cadres de l'Unité de Coordination régionale sont trop peu nombreux vu le degré de coordination qu'il leur faut assurer en tenant compte de la complexité croissante du Programme. Souvent, des solutions que l'on a essayé d'apporter pour résoudre ce problème soit en empruntant les services du personnel de divers Etats et d'autres institutions, soit par les biais de l'embauche temporaire d'agents professionnels pour effectuer des projets spécifiques n'ont guère été satisfaisantes. La démarche entreprise (et qui s'est jusqu'ici soldée par un échec) en vue d'assurer la coordination d'un vaste programme régional (CEPPOL) et qui consiste à affecter à long terme les services d'un cadre de la COI à l'Unité régionale, a entravé les progrès de cet aspect du Programme.
- 3.21. Le manque de communication entre les divers partenaires du Programme pour l'environnement des Caraïbes constitue un grave problème qui influe sur ce Programme puisqu'il retarde l'autorisation de la documentation nécessaire aux projets de même que l'exécution des activités qui ont été approuvées et le flot d'informations relatives aux résultats obtenus. Cette déficience est ressentie à tous les niveaux: au sein de l'Unité de Coordination, dans les rapports de celle-ci avec le Siège social du PNUE ainsi qu'avec l'Office régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avec les agences centrales de divers pays, et avec les institutions de contrepartie aux échelons international, intergouvernemental et non-gouvernemental. Les systèmes et les installations d'infrastructure qui sont insuffisants ou qui fonctionnent mal ne représentent qu'un aspect du problème que l'on pourrait résoudre grâce à l'utilisation de réseaux de données publics peu coûteux afin de créer des liens de communication suivis entre les

⁶⁵ *Rapport de la réunion. UNEP(OCA)/CAR IG.2/4.*

⁶⁶ *Rapport de la réunion. UNEP(OCA)/CAR IG.4/4*

Rapport technique du PEC no. 19

parties intéressées. Toutefois, aucune solution technique ne peut à elle seule améliorer la situation actuelle ni remplacer le manque d'utilisation créatrice et efficace des systèmes déjà en place, ni le manque d'intérêt dans le partage des informations ou dans la coordination d'activités mutuellement avantageuses grâce à des consultations avec des partenaires potentiels.

Sensibilisation insuffisante, manque d'expérience et d'expertise

3.22. Parmi les principaux facteurs qui entravent un développement plus vigoureux du Programme pour l'environnement des Caraïbes, on peut citer:

- Une sensibilisation insuffisante du grand public à la protection de l'environnement, ce qui doit être la condition de base préalable à un développement soutenu;
- Une connaissance insuffisante de la part des administrations nationales, des opportunités et des avantages qu'offre la coopération multilatérale par le biais de programmes régionaux tels que le Programme pour l'environnement des Caraïbes;
- Le manque d'expertise et d'expérience nécessaires à la mise au point et à l'exécution de lignes directrices constructives en matière de protection de l'environnement aux niveaux nationaux.

IV. LA FORMATION ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIES PAR LE PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAIBES

4.1. On a clairement reconnu que la formation à tous les niveaux y compris celle des éducateurs, des techniciens, des hommes de science, des directeurs et des décideurs en tant que stratégie à long terme du Programme pour l'environnement des Caraïbes était un élément prépondérant pour la réalisation des objectifs généraux du Programme. En voie de conséquence, pendant les quatre dernières années de formation, on a conservé l'éducation et la sensibilisation du public comme étant l'un des cinq programmes régionaux de fond du Plan d'action (voir le paragraphe 1.19) et, à toutes fins pratiques, ces deux éléments sont insérés dans presque toutes les activités et tous les projets effectués dans le cadre du Plan d'action.

4.2. Les types de formation varient selon le mode d'enseignement nécessaire pour atteindre un but spécifique; ils varient de la formation individuelle à celle collective offerte par les ateliers, les séminaires et autres types de rencontre. On estime qu'environ 700 personnes ont été formées de cette manière pendant la période 1988-1991 et que la durée totale consacrée à la formation s'élevait à 120 mois environ de travail.

4.3. Bien que l'on puisse aussi considérer la formation comme étant une forme spécifique d'assistance technique, celle-ci signifie, dans le contexte du présent document, l'assistance fournie sous forme d'informations, de conseils d'experts ou de matériel. outre

la distribution ordinaire d'informations provenant de l'Unité de Coordination par le truchement du Programme CEPNET en particulier (voir le paragraphe 1.17), douze semaines de travail d'experts⁶⁷ et du matériel valant environ 57,000 dollars américains ont été mis à la disposition des pays qui participent au Programme pour l'environnement des Caraïbes durant la période 1988-1991.

V. TENDANCES FUTURES

- 5.1. De 1988 à 1991, les réalisations du Programme pour l'environnement des Caraïbes ont été remarquables et ont nettement surpassé ses déficiences. Dans l'hypothèse que ces tendances positives se poursuivent, on présente dans les paragraphes ci-après des prévisions relatives à l'évolution éventuelle future de ce Programme.
- 5.2. Il est à souhaiter que tous les Etats éligibles qui ne l'ont pas encore fait, ainsi que la Communauté Européenne, donne bientôt la confirmation de leur engagement politique officiel au Plan d'action en accédant à la Convention et au Protocole relative à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures, ce qui contribuerait à assurer que la Convention devienne un cadre juridique universellement accepté pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes.
- 5.3. De même, il est à souhaiter que le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) soit ratifié par un nombre d'Etats suffisant ou que ceux-ci y accèdent, afin d'en assurer la mise en vigueur en 1994. Des travaux intensifs effectués dans le cadre du Programme régional qui a été accepté en ce qui concerne le SPAW, contribueraient certainement à l'application immédiate des dispositions du Protocole, quelle que soit la date officielle de son entrée en vigueur.
- 5.4. Les négociations du Protocole relatif au contrôle des agents de pollution de source terrestre prendront probablement du temps puisque la formulation des annexes techniques du protocole devra prendre en considération, entre autres choses, les conclusions du CEPPOL que l'on attend encore. Néanmoins, étant donné l'urgence du problème et en se basant sur l'exemple donné par le Protocole SPAW, les Etats adopteront probablement le protocole sans quelques-unes de ses annexes d'ordre technique et laisseront l'adoption de celles-ci pour une date ultérieure. Dans l'intervalle:

⁶⁷ Ce chiffre n'inclut pas l'assistance spécialisée fournie par le personnel de l'Unité de Coordination.

Rapport technique du PEC no. 19

- a) Les Parties contractantes pourraient examiner et adopter si elles le jugent approprié les critères de qualité temporaires relatifs à l'environnement qui ont été proposés en ce qui concerne les eaux du littoral, les principes directeurs en matière d'effluents, les standards et lignes directrices en ce qui concerne la salubrité des eaux de baignade et à l'élevage des mollusques et des crustacés (voir l'alinéa 1.18 d) et le paragraphe 2.7).
 - b) Les travaux techniques relatifs à la formulation de mesures nécessaires à l'application du Protocole devraient se poursuivre au niveau des réunions d'experts.
- 5.5. On devrait s'attendre d'une part à une concentration plus poussée et plus forte du Plan d'action en vue de la mise en oeuvre équilibrée des cinq principaux domaines d'activités du programme (voir le paragraphe 2.2) qui ont été approuvés comme constituant la pierre angulaire du Programme pour l'environnement des Caraïbes et d'autre part, à ce qu'ils se développent pleinement en une série d'activités régionales complexes exécutées par le biais des réseaux des institutions coopératives. Le Programme gagnerait en vigueur si l'on pouvait identifier, désigner et utiliser des institutions nationales ou régionales appropriées à titre de centres d'activités régionaux pour la coordination d'activités spécifiques. Il est à souhaiter que la connaissance de leurs priorités respectives par les pays qui participent au Programme empêchera que celui-ci n'évolue de manière faussée, ce qui résulterait soit de l'adoption aveugle de priorités que la majorité des pays de la région ne partagent pas, soit de mesures de lignes directrices et de critères qui ne leur conviennent pas.
- 5.6. Le niveau actuel de coopération entre le Programme en question et d'autres programmes mondiaux ou régionaux ayant des objectifs similaires ou qui se complètent, devra être élargi puisqu'il contribuerait à faire intégrer le Plan d'action dans les tendances globales vers lesquelles s'oriente la protection de l'environnement. Les avantages à tirer d'une telle coopération seraient mutuels. L'amélioration des communications, aux niveaux tant humain que technique, entre les Parties concernées serait une condition fondamentale préalable à la réalisation de ce but.
- 5.7. Avec l'intensification du Programme et en supposant que celui-ci traite avec succès des problèmes qui nécessitent une coopération à l'échelle régionale des Etats et des Territoires des Caraïbes, l'aide financière nécessaire au Plan d'action par le truchement du Fonds d'affectation spéciale et de diverses cotisations de contrepartie sera certainement obtenue.
- 5.8. L'Unité de coordination régionale du Programme pour l'environnement des Caraïbes qui a réussi pendant son existence relativement courte à se développer contre vents et marées pour devenir un mécanisme viable et semi-autonome propice à la coordination quotidienne du Programme en question restera probablement une entité dotée d'un personnel professionnel restreint secondé par des cadres qui auront été mis temporairement à sa disposition par divers organismes gouvernementaux ou diverses institutions internationales. On pourrait aisément empêcher l'hypertrophie bureaucratique

de cet organe (ainsi que ses frais de coordination et les dépenses communes) grâce au maintien de cadres hautement qualifiés et en confinant ses travaux aux activités qui ne peuvent être exécutées et confiées ni à des centres d'activité régionaux (voir le paragraphe 5.5), ni à des organismes nationaux et régionaux, ni à des agences spécialisées du système des Nations-Unies.

TABLEAU I

Situation de la Convention pour la protection et le Développement du milieu marin dans la région des Caraïbes et Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversement d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes, et du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (au 1^{er} juin 1992)

PARTIES ELIGIBLES	CONVENTION ¹	HYDROCARBURES PROTOCOLE ²	PROTOCOLE DU SPAW
Antigue et Barbude	A	A	F
Bahamas	-	-	-
Barbade	S et R	S et R	-
Belize	-	-	-
Colombie	S et R	S et R	F
Commun. économique européenne	A	A	-
Costa Rica	A	A	F
Cuba	A	A	-
Dominique	-	-	-
Etats-Unis	F	-	-

¹ *Adoptez par la Conférence de plénipotentiaires pour la protection et le développement du milieu marin concernant le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes à Carthagène le 24 mars 1983; entrer en force le 11 octobre 1986; dépositaire du Gouvernement de la République de Colombie.*

² *Adopter par la Conférence de plénipotentiaires pour la protection et le développement du milieu marin concernant le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes à Carthagène le 24 mars 1983; entrer en force le 11 octobre 1986; dépositaire du Gouvernement de la République de Colombie.*

³ *Adopter par la Conférence de plénipotentiaires concernant le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes à Kingston le 18 janvier 1990; les annexes adoptées par la Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption des Annexes au protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées se rapportant à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.*

TABLEAU I (cont'e)

PARTIES ELIGIBLES	CONVENTION ¹	HYDROCARBURES PROTOCOLE ²	PROTOCOLE DU SPAW
France	S et R	S et R	F
Grenade	S et R	S et R	-
Guatemala	S et R	S et R	F
Guyana	-	-	-
Haïti	-	-	-
Honduras	F	F	F
Jamaïque	S et R	S et R	-
Mexique	S et R	S et R	-
Néerlandaise	S et R	S et R	S
Nicaragua	F	F	F
Panama	S et R	S et R	-
St. Kitts et Nevis	-	-	-
Sainte Lucie	S et R	S et R	-
St. Vincent et les Grenadines	A	A	F
Suriname	-	-	-
République Dominicaine	-	-	-
Royaume-Uni	S et R	S et R	S
Trinidad y Tobago	A	A	A
Venezuela	S et R	S et R	-

TABLEAU II

Situation¹ des contributions et versées (Chiffres en dollars des Etats-Unis) au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes pendant la période 1988-1992 (Jusqu'au 31 décembre de 1992)

Etats et Territoires	1988		1989		1990		1991		1992		1982 ² – 1992	
	promis	payées	promis	payées	promis	payées	promis	payées	promis	payées	promis	payées
Antigue et Barbude	7,128	0	9,322	0	7,128	0	9,322	0	7,128	0	56,478	0
Bahamas	7,128	7,128	9,322	9,322	7,128	7,128	9,322	9,322	7,128	1,735	89,378	83,985
Barbade	7,128	7,128	9,322	9,322	7,128	7,128	9,322	9,322	7,128	7,128	89,378	89,378
Belize	6,500	6,500	8,500	8,500	6,500	6,500	8,500	8,500	6,500	6,500	81,500	81,500
Colombie	13,406	13,406	17,534	17,534	13,406	13,406	17,534	17,534	13,406	13,406	215,608	215,608
Costa Rica	7,755	0	10,143	0	7,755	0	10,143	0	7,755	0	97,245	24,774
Cuba	13,406	13,406	17,534	17,534	13,406	13,406	17,534	5,729	13,406	0	168,106	142,895
Dominique	7,128	7,128	9,322	9,322	7,128	7,128	9,320	9,320	7,128	0	89,376	82,248
Etats-Unis d'Amérique	0	0	0	0	108,450	108,450	124,178	124,178	180,950	180,950	413,578	413,578
France	162,487	162,487	212,513	212,513	162,487	162,487	212,513	212,513	162,487	162,487	2,037,487	2,037,487
Grenade	7,128	0	9,322	0	7,128	0	9,322	0	7,128	0	89,378	6,001
Guatemala	7,755	0	10,143	0	7,755	0	10,143	0	7,755	0	97,245	0
Guyana	7,128	7,128	9,322	9,322	7,128	7,128	9,322	9,322	7,128	2,198	89,378	84,444
Haïti	7,128	0	9,322	0	7,128	0	9,322	0	7,128	0	89,378	16,575
Honduras	7,128	7,128	9,322	9,322	7,128	7,128	9,322	8,647	7,128	0	8,378	81,575
Jamaïque	10,832	10,832	14,168	14,168	10,832	10,832	14,168	14,168	10,832	0	135,832	125,000
Mexique	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	72,003	530,000	562,003

¹ Les contributions promises dans ce tableau ont inclus les amendements faites par les Etats et Territoires, lorsqu'elle ne sont pas indiquées ont à déterminer après l'adoption des séries de paiements par les relevantes réunion intergouvernemental.

² Cette colonne fait état de la contribution totale au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes tout au cours de l'existence du Fonds d'affectation (1988-1992).

TABLEAU II

Etats et Territoires	1988		1989		1990		1991		1992		1982 ² – 1992	
	promis	payées	promis	payées	promis	payées	promis	payées	promis	payées	promis	payées
Néerlandaise												
- Aruba	6,500	6,500	8,500	8,500	6,500	6,500	8,500	8,500	6,500	0	36,500	30,000
- Ant. Neer.	7,128	0	9,322	0	7,128	0	9,322	0	7,128	0	130,08	61,450
Nicaragua	7,128	7,128	9,322	0	7,128	0	9,322	0	7,128	0	89,378	56,478
Panama	7,755	7,755	10,143	10,143	7,755	2,562	10,143	0	7,755	0	72,785	49,694
Rép. Dominicaine	8,383	0	10,964	0	8,383	0	10,964	0	8,383	0	105,118	0
Royaume-Uni												
- Anguilla	0	0	0	0	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	7,500	7,500
- I.V. Britanniques	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	60,500	60,500
- Isles Caïman	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500	22,500	22,500
- Montserrat	2,500	2,500	2,500	0	2,500	0	2,500	0	2,500	0	27,500	0
- Turques/Caïques	4,500	4,500	4,500	0	4,500	0	4,500	0	4,500	0	29,232	11,232
République												
Dominicaine	8,383	0	10,964	0	8,383	0	10,964	0	8,383	0	105,118	0
St. Kitts/Nevis	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	0	27,500	25,000
Sainte Lucie	6,500	6,500	8,500	8,500	6,500	6,500	8,500	8,500	6,500	6,500	81,500	81,500
St. Vinc./Gren.	6,500	0	8,500	0	6,500	0	8,500	0	6,500	0	81,500	45,000
Suriname	7,128	0	9,322	0	7,128	0	9,322	0	7,128	0	89,378	24,678
Trinidad y Tobago	8,383	8,383	10,964	10,964	8,383	8,383	10,964	10,964	8,383	4,433	105,118	101,168
Venezuela	99,659	99,659	130,341	131,341	99,659	99,659	130,341	130,341	99,659	2,649	1,249,659	1,152,649
Commun. économique européenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suède	0	0	0	0	0	0	0	0	212,585	212,585	212,585	212,585
Total	503,729	435,196	640,489	537,807	614,679	529,325	767,165	641,860	899,764	685,070	6,887,004	5,988,860

TABLEAU III

*Document de projets qui ont servi de base formelle et financière
pour la mise en oeuvre du Plan d'action pour l'environnement des
Caraïbes pour la période 1989-1991 (Jusqu'au 31 décembre 1991)
(Les sommes indiquées sous le coût des projets sont en espèces sauf indication contraire)*

Numéro du Projet: CR/5102-86-04:

Titre du Projet: Promotion de la survie et la récupération des tortues de mer menacées, en danger et vulnérables dans la région des Caraïbes

Mis en oeuvre: Moniteur Internationale/WIDECASST en collaboration avec WIDECASST NGO Consortium

Durée du projet: Janvier 1987 - décembre 1990

Coût du Projet (chiffres en dollars des Etat-Unis):

Au fonds d'affectation spéciale	27,000
Au Moniteur International/WIDECASST (en nature).....	<u>318,000</u>
TOTAL	345,000

Numéro du Projet: FP/CR/5102-87-02:

Titre du Projet: Développement de l'éducation à l'environnement et de la sensibilisation du public à la gestion des ressources marines et côtières de la région des Caraïbes

Mis en oeuvre: Association de Conservation de la Caraïbes (ACE)

Durée du projet: Août 1987 - Janvier 1989

Coût du Projet (chiffres en dollars des Etat-Unis):

Au Fonds pour l'environnement du PNUE	20,064
Au Fonds d'affectation spéciale	70,708
Au ACE (en nature)	<u>14,000</u>
TOTAL	104,772

TABLEAU III (cont'e)

Numéro du Projet: FP/CR/JA/CP/5102-86-05:

Titre du Projet: Appui de l'Unité de coordination Régionale du Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes

Mis en oeuvre: L'Unité de coordination Régionale du Programme pour l'environnement des Caraïbes en collaboration avec les gouvernements: Jamaïcain, Américain, et Français; ainsi que La Commission de l'économie de l'Amérique Latine et des Caraïbes (ECLAC); et l'organisation Maritime Internationale (OMI)

Durée du projet: Janvier 1987 - Mai 1991

Coût du Projet (chiffres en dollars des Etats-Unis):

Au fonds pour l'environnement (PNUE)	523,757
Au fonds d'affectation spéciale	1,089,487
Au Gouvernement de la Jamaïque	169,735
Au Gouvernement de la Jamaïque (en nature)	67,800
Au Gouvernement des Etats-Unis	250,645
Au Gouvernement de la France	86,309
Au Gouvernement de la France (en nature)	69,534
Au ECLAC (en nature)	25,000
Au OMI (en nature)	25,000
TOTAL	2,307,267

Numéro du Projet: CR/5102-87-06:

Titre du Projet: Planification sous-régionale en cas de déversement d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes (Phase II)

Mis en oeuvre: L'organisation Maritime Internationale (OMI)

Durée du Projet: Septembre 1987 - Octobre 1991

Coût du Projet (chiffres en dollars des Etat-Unis):

Au Fonds d'affectation spéciale	104,500
Au OMI (y inclus le support de SIDA et du Gouvernement Américain (en nature et en espèces).....	121,661
TOTAL	226,161

TABLEAU III (cont'e)

Numéro du Projet: CR/5102-87-07:

Titre du Projet: Gestion environnementale des baies et des zones côtière dans la région des Caraïbes

Mis en oeuvre: UNESCO en coopération avec le gouvernement Cubain à travers l'Institut Cubain de recherche sur le transport

Durée du Projet: Septembre 1987 - Décembre 1990

Coût du Projet (chiffres en dollars des Etat-Unis):

Au Fonds d'affectations spéciale.....	74,413
A l'UNESCO (en nature)	15,000
Au gouvernement Cubain (en nature)	<u>236,000</u>
TOTAL	325,413

Numéro du Projet: FPICR/5102-87-08:

Titre du Projet: Evaluation de la contamination par les hydrocarbures et des autres polluants dans le Sud-est de la mer des Caraïbes

Mis en oeuvre: Gouvernement du Vénézuéla à travers le Ministère de l'environnement et des ressources renouvelables (MARNR) en coopération avec la Division d'Hydrology et de la Navigation du Ministère de la Défense

Durée du Projet: Septembre 1987 - en cours

Coût du Projet (chiffres en dollars des Etats-Unis):

Au Fonds d'affectation spéciale	190,000
Gouvernement du Venezuela (en nature)	<u>385,000</u>
TOTAL	575,000

TABLEAU III (cont'e)**Numéro du Projet: FP/CR/5102-88-01:**

Titre du Projet: Evaluation et contrôle de la pollution marine dans la région des Caraïbes

Mis en Oeuvre: Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) de L'UNESCO en association avec l'Institut de la Santé environnementale des Caraïbes (CEHI/CARICOM), Gouvernement de Ste. Lucie et l'Organisation de la Santé Pan-Américaine

Durée du Projet: Avril 1988 - Décembre 1990

Coût du Projet (chiffres en dollars des Etats-Unis):

Au Fonds de l'environnement (PNUE)	134,767
Au Fonds de l'environnement spéciale	132,532
Au COI (en espèce et en nature)	105,000
Au CARICOM (en nature)	77,300
Au gouvernement de Ste. Lucie (en nature)	100,000
Au PAHO (en Nature)	<u>50,000</u>
TOTAL	599,599

Numéro du Projet: FP/CR/5102-88-02:

Titre du Projet: Gestion environnementale des zones côtières et des écosystèmes terrestre ayant un effet sur l'environnement marin de la région des Caraïbes

Mis en oeuvre: L'Unité de Coordination Régionale du Programme de l'environnement des Caraïbes, en coopération avec la Commission de l'Economie de 11 Amérique Latine et des Caraïbes (ECLAC), L'Association de Conservation de la Caraïbe (ACE) , et le Gouvernement Français, Cubain, Jamaïcain et Guyana

Durée du Projet: Janvier 1988 - en cours

TABLEAU III (cont'e)

Coût du Projet (chiffres en dollars des Etats-Unis)

Au Fonds de l'environnement du PNUE	56,562
Au Fonds d'Affectation spéciale	504,594
Au ECLAC (en nature)	45,000
Au ACE (en nature)	37,300
Au gouvernement Français (en nature)	689,665
Au gouvernement Cubain (en nature)	131,500
Au gouvernement Jamaïcain (en nature)	15,000
Au gouvernement de la Guyana (en nature)	55,200
TOTAL	1,534,821

Numéro du Projet: FP/CR/JA/CP/5102-88-04:

Titre du Projet: Développement et mise en oeuvre d'une méthode commune pour l'évaluation de la qualité des eaux côtières dans la région des Caraïbes

Mis en oeuvre: L'institut Nationale des Ressources Naturelles Renouvelable (INDERA) et du gouvernementale Colombie, en association avec le (FAO) et la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) et l'UNESCO.

Duree du Projet: Juillet 1988 - en cours

Coût du Projet (chiffres en dollars des Etat-Unis):

Au Fonds du PNUE pour l'environnement	14,871
Au Fonds d'affectation spéciale	34,474
Au FAO (en nature)	4,000
Au COI	241000
Au INDERENA (en nautre)	180,500
Au 13 Intitutions Nationales (en nature)	<u>260,000</u>
TOTAL	517,845

TABLEAU III (cont'e)**Numéro du Projet: CR/5102-89-01:**

Titre du Projet: Formation, éducation et sensibilisation du public pour la gestion environnementale des ressources marines et côtières dans la région des Caraïbes

Mis en Oeuvre: L'Unité de coordination Régionale du Programme l'environnement des Caraïbes en association avec l'Universités des Caraïbes (UNICA), Le Ministère de l'environnement et des Ressources Naturelles Renouvelables (MARNR, Vénézuéla) et L'association Caraïbe pour l'environnement (ACE)

Durée du Projet: Janvier 1989 - en cours

Coût du Projet (chiffres en dollars des Etats-Unis):

Au Fonds d'affectation spéciale.....	149,127
Au UNICA (en nature)	63,000
Au MARNR (en nature)	<u>47,000</u>
TOTAL	259,127

TABLEAU III (cont'e)

Numéro du Projet: FPICRIJA/5101-90-02:

Titre du Projet: Programme pour l'évaluation et le contrôle de la pollution marine dans la région des Caraïbes (CEPPOL): Programme régionale conjoint du PNUE et de la COI

Mis en oeuvre: L'Unité de coordination Régionale pour l'environnement des Caraïbes en association avec la Commission océanographique Intergouvernementale et L'UNESCO en association avec Les Institutions de la région et avec le support de IOCARIBE, USA/EPA, IAEA, IMO, WHO/PAHO et FAO

Durée du Projet: Juillet 1990 - en cours

Coût du Projet (chiffres en dollars des Etats-Unis)

Au Fonds d'Affectation spéciale	300,000
Au Fonds de l'environnement du PNUE	288,000
Au gouvernement américain	80,000
Au Commission Océanographique Internationale et l'UNESCO	100,000
Au Institutions Nationales	700,000
Au COI/IOCARRIBE	80,000
Au Agence Internationale de l'énergie Atomique	20,000
Au Organisation Maritime Internationale	15,000
Au FAO	5,000
Au Organisation de la Santé du Monde/organisation de la Santé Pan-Américaine	<u>5,000</u>
TOTAL	1,593,000

TABLEAU III (con t'e)**Numéro du Proiet: FP/CR/JA/CP/5102-90-05:**

Titre du Projet: Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes: 1990-1995

Mis en oeuvre: L'Unité de Coordination Régionale du Programme pour l'environnement des Caraïbes en coopération avec l'Université Rosenstiel pour les études de l'atmosphère marine, l'Université de Miami, l'Institut des affaires maritimes, le gouvernement de Trinité et Tobago; et le Département de la Conservation des Ressources Naturelles du Ministère du Plan et de Production, et Gouvernement jamaïcain

Durée du Projet: Octobre 1990 - en cours

Coût du Projet (chiffres en dollars des Etats-Unis):

Au Fonds de l'environnement spéciale	1,211,345
Au Fonds de l'environnement du (PNUE)	105,000
Au gouvernement Jamaïcain	102,222
Au gouvernement Jamaïcain (en nature)	11,000
Au gouvernement Français	54,000
Au gouvernement Néerlandais	61,273
Au gouvernement de la Suède	135,000
Au gouvernement Américain	26,283
Au Fonds de support de traité de Conservation	4,000
TOTAL	1,710,123

TABLEAU IV

*Dépenses et engagements financiers (en dollars E.U.) relatifs à
la mise en oeuvre du Plan d'action pour la période 1988-1991
(Jusqu'au 31 décembre 1991)*

*(Les dépenses représentent le niveau réel de déboursement pour une année déterminée)
Les engagements financiers représentent l'allocation budgétaire
sur laquelle les déboursements sont autorisés
Les contributions de contrepartie sont en espèces ou en nature)*

ORIGINE	1988	1989	1990	1991	TOTAL
Fonds d'affection spéciale	771,474	817,043	708,701	1,116,098	3,413,316
Fonds pour l'environnement	167,661	183,061	6,933	418,870	776,585
Contribution de contrepartie	941,038	2,182,600	312,880	301,282	3,737,000
TOTAL	1,880,173	3,182,704	1,028,574	1,836,250	7,927,701

TABLEAU V

Contributions de contrepartie en nature et en espèces (en dollars E.U.) pour la mise en oeuvre du Plan d'action durant la période 1988-1991

ORIGINE	1988	1989	1990	1991	TOTAL
Coordination et coûts communs	116,877	241,524	135,218	201,944	695,563
Coûts de projets	824,161	1,941,076	177,662	99,338	3,042,237
TOTAL	941,038	2,182,600	312,880	301,282	3,737,800